



Traité Békhhorot

Michna 5 - Chapitre 6

נִפְגָּם הַזֹּבֵן,
אוֹ עֵכִיָּה שֶׁל נִקְבָּה בַּמְקֻדָּשִׁים,
נִפְגָּם הַזָּנָב מִן הָעֶצֶם,
אֲבָל לֹא מִן הַפָּרָק,
אוֹ שֶׁהָיָה רֹאשׁ הַזָּנָב מִפְּצִיל עֶצֶם,
אוֹ שִׁישׁ בָּשָׂר בֵּין חֲלִיא לְחֲלִיא מְלֵא אֶצְבַּע:

[La michna détaille des défauts supplémentaires qui permettent l'abattage des animaux premiers-nés : Si]la pochette [zovane][dans laquelle les organes génitaux du premier-né sont cachés, ou si]les organes génitaux d'un[animal sacrificiel femelle], étaient endommagés[et manquants ; si]la queue a été endommagée à partir du coccyx, mais pas[si elle a été endommagée]à partir de l'articulation,(c'est-à-dire l'une des articulations entre les vertèbres, car elle guérit) ; ou[dans le cas]où l'extrémité de la queue est fendue,[c'est-à-dire que]la peau et la chair ont été enlevées et que l'os est resté[exposé] ; ou[dans le cas]où il y a une largeur de doigt complète de chair entre une articulation et une autre articulation ; [ce sont tous des défauts].



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions